

Courriel

Le 24 mai 2016

Objet : Demande d'accès concernant l'adresse suivante : 365 rue Ontario Est, lot :
2 161 361, cadastre du Québec, Montréal (Québec)

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 4 avril dernier, concernant l'objet
précité.

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

1. Évaluation Environnementale de Site (ÉES), phase 1, 46 pages.
2. Document préparé par GIE environnement Inc., Sans page couverture et sans
signature, 12 pages.
3. Résultats et certificats des analyses, 27 pages.

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la
reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, (RLRQ,
chapitre A-2.1, r. 3) des frais de 32.30 \$ sont applicables, soit 85 pages à 0,38 \$ chacune.
De ce montant, une franchise de 7,55 \$ est soustraite, réduisant les frais à 24.75 \$. Nous
vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque
de 24.75 \$, fait à l'ordre du ministre des Finances et transmis à l'adresse suivante :

Mme Nezha Boumchagdidin,
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement
Et de la Lutte contre les Changements Climatiques(MDDELCC)
5199 Sherbrooke est, bureau 3860, Montréal (Québec) H1T 3X9

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été
masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des
organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
(RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander
la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous

trouvez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nezha Boumchagdidin
Répondante régionale de l'accès
aux documents